

PROCÉDURE D'ÉLECTION

HOW TO CO

Septembre 2025



RÉFAEC

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ POUR UN COMITÉ ORGANISATEUR

Tout individu ou groupe d'individus, en s'assurant de respecter les critères de l'alinéa 11.4.2, peut soumettre son Comité organisateur candidat (Comité organisateur requérant) en nomination pour une des quatre compétitions du RÉFAEC.

PRÉSENTATION DES COMITÉS ORGANISATEURS

Le(s) Comité(s) organisateur(s) sera(ont) appelé(s) à faire une présentation de vingt (20) minutes, suivie d'une période de questions d'une longueur déterminée par la Table des présidents au préalable. Les membres de la Table des présidents et les coordonnateurs de la compétition en nomination ont le droit d'assister à la présentation. Seulement les 48 membres en règle de la Table des présidents ont le droit de poser des questions. Toutefois, en cas d'absence des membres en règle de la Table des présidents, ceux-ci peuvent, conformément à l'article 7.1 nommer un mandataire, pour lui donner leur droit de parole. De plus, seulement les membres en règle de la Table des présidents pourront rester pour la période de délibération.

SÉLECTION DES COMITÉS ORGANISATEURS

L'élection d'un Comité organisateur se fait par un vote à majorité simple de la Table des présidents. Dans le cas où il y a plusieurs Comités organisateurs requérants pour la même compétition, et qu'il y a égalité entre plusieurs Comités organisateurs requérants, l'université ayant reçu l'événement le moins souvent l'emportera. Si les universités ont reçu le même nombre de fois cette compétition, l'université l'ayant accueilli il y a le plus longtemps l'emportera. Enfin, dans le cas où l'égalité persiste, l'université membre ayant accueilli une compétition il y a le plus longtemps l'emporte.

PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Tout Comité organisateur requérant doit présenter une lettre d'intention à la présidence du RÉFAEC. Conformément à l'alinéa 11.5.5 un dossier de candidature, doit également être soumis au plus tard douze (12) jours avant le congrès d'élection du RÉFAEC. Ce dernier doit absolument être remis dans les deux langues officielles du RÉFAEC soit l'anglais et le français.

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier doit contenir, au minimum :

- La lettre d'endossement de l'association membre du RÉFAEC ;
- Toutes autres lettres d'appui pertinentes à la candidature ;
- Une copie des procès-verbaux de chaque instance de l'association membre ayant appuyé la candidature afin de confirmer la validité de l'appui ;
- Une copie du support visuel qui accompagnera la présentation de la candidature;
- Le budget prévisionnel de leur projet.
- Le plan de contingence.